

**Question 5**

Points

<b>Objectifs évaluateurs</b>	<b>1.1.3.2.1</b> <b>1.1.3.2</b>	<b>Principes administratifs généraux</b> <b>Traiter les demandes des clients en</b> <b>tenant compte des principes</b> <b>administratifs</b>	<b>10 points</b>
------------------------------	------------------------------------	---	------------------

**Situation de départ**

Au cours interentreprises, vous avez découvert les principes suivants : « Soumission de l'administration à la règle de droit (principe de légalité) », « Intérêt public et proportionnalité », « Egalité devant la loi et interdiction de l'arbitraire » et « Bonne foi ».

Cette question est composée de trois parties (a. à c.). Vous pourrez obtenir 10 points au maximum.

**Tâche**

- a. Quels sont le sens et le but de la procédure administrative et de l'application connexe des principes de l'activité administrative (principes administratifs) ? Vous obtiendrez 1 point pour une réponse correcte.

---



---



---



---



---



---



---

2

T 2

Points  
obtenus

- b. Choisissez deux des principes susmentionnés et décrivez en quoi consiste l'application de chacun des deux principes. Vous obtiendrez 1 point pour toute description pertinente, total 2 points.

Points

Principe	Description

1

1

T 2

Points  
obtenus

- c. Vous décrivez brièvement deux activités de votre vie professionnelle quotidienne et vous montrez quel principe vous respectez ou quel principe vous prenez comme base lorsque vous vous consacrez à cette activité. Vous obtiendrez 3 points par activité décrite avec pertinence et clarté et avec principe associé à juste titre, total 6 points.

Points

<b>Description de la première activité</b>	<b>Principe à prendre en compte</b>
<b>Description de la deuxième activité</b>	<b>Principe à prendre en compte</b>

3

3

T 6

Points  
obtenus